

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE DES HAUTS DE France 2023



**Seul le règlement de la Ligue de Karting visé par la FFSA fera foi.
Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la Fédération Française du Sport Automobile via le Bulletin FFSA.**

RÈGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting des Hauts de France (L.K.H.F.) organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de Karting des Hauts de France 2023
La Ligue de Karting est responsable de l'organisation de ce championnat.

Ce Championnat se déroule en une série de 5 épreuves sur une période allant de Mars à fin octobre 2023 et dont les 3 premières sont qualificatives pour les Championnats de France.
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA et CIK-FIA (Règlements CIK – FIA et Annexes FFSA).
Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Règlement technique FFSA sans dérogation.

RÈGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.
Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.
Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Calendrier des compétitions du championnat :
Chaque Championnat de Ligue se déroulera en plusieurs Compétitions.

Dates	Lieu	ASK
11 -12 MARS 2023	DOUVRIN	DOUVRIN
01 – 02 AVRIL 2023	OSTRICOURT	METROPOLE
29 – 30 AVRIL 2023	ABBEVILLE	ABBEVILLE SOMME KARTING
01 – 02 JUILLET 2023	ABBEVILLE	ABBEVILLE SOMME KARTING
14 – 15 OCTOBRE 2023	DOUVRIN	DOUVRIN

5) La Compétition aura le statut de compétition nationale.

6a) Chaque compétition comportera : une pré-finale, les positions au départ seront déterminées par le classement de ou des manches qualificatives. Une finale, les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la pré-finale.

6b) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	Durée / Distance
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6 mn
Manches Qualificatives	<u>Mini 60</u>	<u>Sec : 10 km / Pluie : 7 km</u>
	Toutes catégories	Sec : 12 km / Pluie : 9 km
Pré-Finale	<u>Mini 60</u>	<u>Sec : 12 km / Pluie 9 km</u>
	Autres catégories	Sec : 17 km / Pluie 12 km
Finale	<u>Mini 60</u>	<u>Sec : 12 km / Pluie : 9 km</u>
	Autres catégories	Sec : 17 km / Pluie : 12 km

CLASSEMENT

Le classement de chaque pré-finale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
			1 point au-delà du 24 ^{ème}

Les pilotes ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verront attribuer 2 points supplémentaires. Ces deux points ne sont acquis qu'à la condition que le pilote destinataire ne soit pas exclu de l'épreuve.

Tout pilote présent, avec son kart, sur la grille de départ dans les délais sera considéré comme partant (Art 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA).

7b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points.

Chaque Ligue de Karting déterminera, dans son règlement du Championnat de Ligue, le mode d'attribution des points servant au classement du Championnat.

*Pour faire partie du classement final du championnat il faut être inscrit aux 5 épreuves

Le classement final du championnat sera établi en additionnant la totalité des résultats sur les 5 épreuves (Préfinale et Finale de chaque épreuve)

*Les points de la quatrième épreuve seront majorés avec un coefficient de 1,5 et arrondis au point supérieur

*Les points de la dernière épreuve seront doublés.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2023**.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) Les Championnats de Ligue seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2023, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère. Pour la catégorie « Minime 60 » seuls les pilotes détenteurs d'une licence Nationale de karting « Pilote concurrent conducteur » ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière seront autorisés à concourir.

PILOTES ADMIS

9a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

9b) Seront classés dans le championnat de Ligue :

- Les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue de karting des hauts de France ou de la Ligue du sport automobile des hauts de France affiliée à la FFSA,
- Les pilotes étrangers remplissant les conditions de l'article 8 du présent règlement

9c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve. Il peut changer de catégorie en cours de championnat mais ne bénéficiera d'aucun classement dans le championnat.

9d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

9e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Mini 60, Senior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux 03 épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure).

9f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux 03 épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale.

9g) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.

9h) Tout membre, association sportive, ou licencié (personne morale ou personne physique) qui aura par son comportement manqué à la morale et à l'éthique sportive, nuï aux intérêts supérieurs du sport automobile, qui par ses propos, ses actes, ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel à la F.F.S.A., à ses membres ou à ses licenciés ou à un tiers lors d'une manifestation du championnat de Ligue des Hauts de France ne sera admis à poursuivre sa participation au Championnat de Ligue des Hauts de France que par décision du Comité Directeur.

KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur* * au choix des ligues
Mini 60	VORTEX MINI FR	Un	Oui
Nationale	ROTAX J125 Max ou ROTAX J125 MAX EVO	Un	Non
Sénior Master Gentleman	IAME X30	Deux	Non
Open	Rotax Max, Rotax Evo	Deux	Non
KZ2 /KZ2 Master / KZ2 Gentleman	CIK-FIA	Deux	Non

Pour les catégories Coupes de Marque le règlement 2023 de chaque coupe de marque sera appliqué.

CHÂSSIS - MOTEUR

10b) En catégorie **Mini 60** Chaque pilote ne pourra disposer, que d'un châssis et d'un moteur plombé par manifestation

En catégorie **Nationale** Chaque pilote ne pourra disposer, que d'un châssis et d'un moteur non plombé par manifestation.

En catégorie **Sénior, Master et Gentleman**. Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de deux moteurs non plombés.

En catégorie **KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman et Open**. Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et deux moteurs non plombés par manifestation.

Un même moteur de "secours ou appelé 2^{ème} moteur" pourra être enregistré en commun par plusieurs pilotes.

En catégories **Coupes de Marque**, les règlements 2023 des Coupes de marque seront appliqués.

10c) Pour les catégories **Mini 60, Nationale**, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, s'il n'est pas réparable, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
- si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

Pour toutes les **catégories fédérales et coupes de marque**, en cas de casse avérée du « Cadre » du châssis sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, s'il n'est pas réparable, le pilote pourra utiliser un « Cadre » de secours, mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
- si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

PNEUMATIQUES

10e) Dispositions pour les pneus « slick »

L'ensemble des pneus « slick » sera vendu, enregistré et géré par la Ligue de karting des Hauts de France.

Lors de chaque manifestation, les pneus « course » enregistrés ne seront utilisés, obligatoirement, qu'à partir des chronos

(Pour la catégorie Mini 60, lors de la première manifestation d'utilisation de ces pneus ils devront être à l'état neuf de livraison du fournisseur. Pour toutes les autres catégories fédérales et coupe de marque ils devront être à l'état neuf de livraison du fournisseur lors de chaque manifestation).

Leur utilisation est totalement interdite pendant les essais libres et essais officiels.

Pour le Warm-up du dimanche matin l'utilisation de ces pneus sera libre.

Catégorie Mini 60

Pour les 3 Premières manifestations :

Pour la catégorie **Mini 60**, Les pilotes ne pourront disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.

Pour les 2 dernières manifestations :

Pour la catégorie **Mini 60**, Les pilotes pourront disposer de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre ou d'un train de pneus neufs complété par 2 pneus (1AV, 1AR) ayant été utilisés et enregistrés au cours des 3 premières manifestations.

Course par course :

Le pilote désirant participer en course par course ne pourra s'inscrire qu'à 2 journées maximum lors des 3 premières ou 2 dernières manifestations en respectant la disposition suivante pour les pneumatiques : Ce pilote ne pourra disposer que de 4 pneus neufs lors de sa première inscription pour une manifestation.

Le pilote ayant l'intention de participer à une deuxième manifestation ne pourra y participer qu'à la condition d'y enregistrer les 4 pneus utilisés et enregistrés lors de sa participation précédente.

Le non-respect de cette disposition entraînera l'exclusion de l'épreuve.



En cas de crevaison ou détérioration (arrachement de gomme ou coupure) constatée à l'arrivée, sur appréciation d'un commissaire technique, en parc fermé "arrivée", le remplacement du pneu endommagé par un pneu de même degré d'usure sera autorisé et sera présenté aux commissaires techniques pour son enregistrement.

Autres catégories fédérales et catégories coupes de marque:

Pour les 5 manifestations :

Les pilotes ne pourront disposer que d'un train de pneus (2AV, 2AR) pour chaque manifestation, En cas de crevaison ou détérioration (arrachement de gomme ou coupure) constatée à l'arrivée, sur appréciation d'un commissaire technique, en parc fermé "arrivée", le remplacement du pneu endommagé par un pneu de même degré d'usure sera autorisé et sera présenté aux commissaires techniques pour son enregistrement.

Course par course :

Les pilotes ne pourront disposer que d'un train de pneus (2AV, 2AR) pour chaque manifestation, En cas de crevaison ou détérioration (arrachement de gomme ou coupure) constatée à l'arrivée, sur appréciation d'un commissaire technique, en parc fermé "arrivée", le remplacement du pneu endommagé par un pneu de même degré d'usure sera autorisé et sera présenté aux commissaires techniques pour son enregistrement.

Pour toutes les catégories :

Quel que soit le type d'engagement au championnat (totalité ou en course/ course) les pneumatiques seront fournis par la Ligue. Les engagés qui ne souhaitent pas investir un train de pneus à chaque manifestation ont la possibilité de conserver leur train de pneumatiques de la manifestation précédente. Ils devront le signaler lors de leur inscription.

10^f Dispositions pour les pneus « pluie »

Pour toutes les catégories fédérales et coupes de marque à l'exception de la catégorie " Mini 60" les pneus « pluie » seront fournis par les pilotes qui disposeront d'un Train (2 AV et 2 AR) par manifestation du championnat. Ils seront présentés aux commissaires techniques pour leur enregistrement



Tableau récapitulatif à compléter par la ligue organisatrice (*au choix de la Ligue concernée)

			Mini 60	Nationale	Open	Sénior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gent.
Essais libres + warm up	PLUIE	Quantité		Libre	Libre	Libre	Libre
	SLICK	Quantité	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Essais chronomé trés + manches + phases finales	PLUIE	Quantité		1 train enregistré	1 train enregistré	1 train enregistré	1 train enregistré
	SLICK	Quantité	Voir détails ci- dessus	1 train enregistré	1 train enregistré	1 train enregistré	1 train enregistré
Gestion des pneumatiques			Sans parc fermé	Sans parc fermé	Sans parc fermé	Sans parc fermé	Sans parc fermé
Observations							

10g) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

10h) La Ligue organisatrice attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros seront fournis par la Ligue lors de la première compétition *aux pilotes engagés au championnat*. Les engagés en course / course fourniront leurs propres numéros.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

32, avenue
de New York
75781 PARIS
Cedex 10
S.A.

CARBURANT

11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 Sans Plomb 98.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

ENREGISTREMENT – VERIFICATIONS TECHNIQUES

12) Pour la catégories « Mini 60 » les vérifications techniques seront effectuées pendant la phase des Essais libres et avant les Essais officiels. La feuille d'enregistrement sera remise lors des vérifications techniques.

Pour toutes les autres catégories fédérales et coupes de marque les vérifications techniques seront effectuées pendant les Essais libres et la feuille d'enregistrement sera déposée lors du briefing. Tout pilote concurrent qui n'aura pas déposé sa feuille d'enregistrement sera considéré comme non enregistré.

Tout accompagnateur (tuteur, mécanicien) d'un pilote en pré-grille et en parc fermé portera au poignet un bracelet significatif apposé par l'organisateur. Il déposera sa licence lors de l'enregistrement administratif et la récupérera en fin de manifestation.

Tout pilote déposera sa licence lors de l'enregistrement administratif et la récupérera en fin de manifestation .

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

13) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

14a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives, d'une Pré-finale et d'une Finale.

14b) Les essais libre officiels se dérouleront le samedi suivant les Ligues entre 13h00 et 14h30.

Les éventuelles séances de warm-up se dérouleront le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

14c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

14d) Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 06 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales. Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

14e) L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non-qualifiés.

14f) Manches qualificatives

Création de séries si nécessaire

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Série A	Série B	Série C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono

14g) Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.

14h) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E



14h) Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

14i) Finale : Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

GRILLE DE DÉPART

15) Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PROCÉDURE DE DÉPART

16) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

17) Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

18) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.



REPRISE D'UNE COURSE

19) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARRIVÉE

20) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PARC FERMÉ

21) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

INCIDENTS

22) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DROITS D'ENGAGEMENT ET FOND DE PRIX

23) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de sa Ligue.

Le montant des droits d'engagement au Championnat de Ligue 2023 est fixé par la LK HF.
En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

24) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

25) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux 03 épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2023**.



DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

25) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

26) Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Karting en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la LK HF. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Championnat de Ligue.